

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT TROIS
Le 23 juin 2023 Le 3 juillet 2023 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : *Etaient présents :*

Le 7 juillet 2023 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, BENKHADDA, COLLET,
DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET, RAINE, VIDEAU.

En exercice : 27 Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LEBOURGEOIS,
LE MASSON, LESUEUR, MORAND, RICHET, SAINT-
MARTIN, SIMON

Présents : 21

Votants : 25

Absents :

Madame LEFEVRE (*excusée pouvoir à M.VIDEAU*)

Madame LOUBET

Madame SANNIER (*excusée pouvoir à O.SAINT MARTIN*)

Monsieur BRUNEAU (*excusé pouvoir à G. LE MASSON*)

Monsieur DEGUSSEAU

Monsieur MORTREUX (*excusée pouvoir à JM.LESUEUR*)

Grégory LE MASSON a été élu secrétaire

OBJET : PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Patrick LECAPLAIN, Maire expose que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

CONSIDÉRANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste d'Adjoint technique à temps complet au 1er septembre 2023.

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste de Technicien territorial à temps complet au 1er septembre 2023.

.../...

.../...

(Si nécessaire les emplois permanents peuvent être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L332-8 du code général de la fonction publique)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs :

➤ Filière « **Technique** » :

- ✓ **Création d'un poste d'Adjoint Technique** à temps complet à compter du **1^{er} septembre 2023.**
- ✓ **Création d'un poste de Technicien Territorial** à temps complet à compter du **septembre 2023.**

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le **7 juillet 2023**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **7 juillet 2023**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN